

**RÉSEAU EN SANTÉ RESPIRATOIRE (RSR) DU QUÉBEC**

**DEMANDE**

**DE**

**SUBVENTION DE RECHERCHE POUR DES PROJETS ÉQUIPES**

**Octobre 2018**



**RSR**

Réseau en Santé  
Respiratoire du Québec

## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **Introduction**

Le Réseau en Santé Respiratoire du Québec (RSR) lance un concours pour des projets équipés. Un montant de **120,000\$** a été réservé pour ce concours. La date limite pour soumettre une demande est le **9 octobre 2018**.

Les projets-équipes sont des projets permettant la réalisation de projets communs entre des équipes de recherche venant de différentes institutions ou de différents axes et ayant un potentiel d'effet levier élevé.

Le but premier d'un projet-équipe est d'augmenter la compétitivité des équipes concernées en vue d'obtenir une subvention d'un organisme subventionnaire par comité de pairs ou une subvention de l'industrie.

La sélection des projets soumis sera faite sur la valeur scientifique, la nature novatrice et émergente du projet, le potentiel effet levier pour une demande de subvention ultérieure à l'industrie ou aux organismes subventionnaires ainsi que pour la valeur ajoutée pour le réseautage au sein du RSR. Un comité Ad Hoc indépendant sera mis sur pied pour effectuer les évaluations.

Un projet-équipe peut aussi ne pas être rattaché à aucun regroupement stratégique existant. Un tel projet-équipe pourra permettre la mise en place ultérieurement d'un nouveau regroupement stratégique dans la mesure où ce dernier répond aux critères pré-établis d'un regroupement et qu'il n'y a pas duplication avec un regroupement existant.

Un projet-équipe ne peut pas être proposé par un seul individu. Le RSR encourage les collaborations interfacultaires, interuniversitaires, inter-réseaux et internationales et les approches interdisciplinaires, mais au moins 2 membres du RSR doivent être impliqués.

Les projet équipes retenus recevront un financement annuel jusqu'à concurrence de 30,000\$ avec **possibilité de renouvellement unique pour une deuxième demande**. Après 2 ans, un projet équipe devra mener à la demande d'une subvention auprès d'organismes subventionnaires avec comités de pairs ou à l'industrie.

### **Spécifications du concours**

1. Les formulaires seront disponibles sur le **site web du Réseau en santé respiratoire du Québec** à partir du 9 juillet 2018. Les subventions de recherche sont valables pour une année.

2. Date limite : les demandes doivent être reçues au plus tard le **9 octobre 2018 à 23h59.**

**Les demandes reçues après cette date seront exclues de la compétition courante.**

### *Conditions générales d'octroi*

1. L'octroi des subventions est subordonné à une évaluation par un comité AD Hoc.
2. L'équipe de chercheurs doit se limiter au nombre de pages et au format prescrits. Les demandes non-conformes seront rejetées. Veuillez suivre les normes de présentation des IRSC soit : police Time New Roman 12 et les marges de 2 cm tout autour de la page. Les références sont exclues mais les figures et tableaux sont dénombrés dans les 3 pages.
3. Les subventions représentent une contribution aux frais directs entraînés par le projet de recherche (salaire de techniciens, achat de fourniture, achat d'équipement). **La subvention ne peut pas couvrir le salaire d'étudiants** en recherche ou de chercheurs-boursiers. Les frais indirects (administratifs, secrétariat, immeuble, etc) ne sont pas admissibles.
4. L'équipe de chercheurs doit présenter un projet dont la faisabilité sera réalisable en grande partie à l'intérieur d'une année.
5. Si cela s'applique, tout projet subventionné devra avoir une approbation éthique de son milieu avant sa réalisation.
6. L'équipe de chercheurs s'engage à indiquer dans toute communication orale ou écrite lorsque cela s'applique que son projet est financé par le RSR. Indiquez un pourcentage si cela s'applique.
7. Le responsable principal de la subvention s'engage à :
  - fournir un rapport financier et un rapport de progrès scientifique à la fin de l'année financière ainsi que tout autre rapport demandé par le Réseau,
  - déposer une demande de subvention auprès des organismes subventionnaires dans la 2<sup>ème</sup> année et à fournir les preuves du dépôt de sa demande au Réseau.

### **GRILLE D'ÉVALUATION pour le comité AdHoc**

**Évaluation des projets équipes soumis au Réseau en santé respiratoire du FRQS**

**Titre du projet :**

**Investigateur principal:**

**Évaluateur :**

4.5-5.0	Excellent	3.0- 3.5	Moyen
4.0- 4.5	Très bon	2.5 – 3.0	Médiocre
3.5-4.0	Bon	3.0 et moins	Rejet

**1. Ce projet de recherche peut-il être considéré comme un projet émergent**

OUI NON

**Commentaires :**

**2. Originalité et pertinence du projet de recherche – cote :**

**Commentaires :**

**3. Méthodologie de recherche – cote :**

**Commentaires :**

**4. Aspect réseautique :** Evaluer l'implication des autres membres du groupe dans la réalisation du projet:

**5. Effet levier potentiel**

A. Ce projet équipe pourrait-il permettre d'avoir des données scientifiques préliminaires pour appliquer et obtenir des subventions d'organismes subventionnaires publics ou privés ?

**Commentaires:**

B. L'investigateur principal a-t-il clairement identifié :

- le programme/Fonds et le nom de l'organisme qu'il vise ? OUI NON
- la date de soumission de sa demande de subvention ? OUI NON

**Commentaires :**

**6. Budget :**

**Commentaires :**

**7. Durée de réalisation :**

Ce projet pourrait-il être réalisé en grande partie à l'intérieur d'une année ? OUI

**Commentaires :**

**8. Recommandation globale et commentaires généraux :**

**Score global : /5**

**N. B.** Une note variant de 0 à 0.5 points sera ajoutée à la note globale finale des candidats pour leur participation aux activités du Réseau. Ainsi, la note finale globale d'un candidat pourrait être bonifiée de 0.5 points si le candidat participe activement aux activités du Réseau.